ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Samedi, 3 mars 1900 du 13 Ventôse. An 108 de la République, 62e jour de l'année, 73e jour de l'hiver, 2e jour de la lune.

Lever du soleil à 6 h. 41 matin ; coucher à 5 h. 41.

Lever de la lune à 7 heures 8', coucher à 8 heures 57 soir.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 2 mars, à 2 heures du soir :

Baromètre à 2 heures du soir : 773 m.m. (variable). Hausse depuis la veille : 6 m.m.

Thermomètre à 6 heures du matin : 2° au-dessus, à 2 heures de l'après-midi : 6° au-dessus.

Etat du ciel : nuageux.

Direction et force du vent : Nord-Est, modéré.

Temps probable pour aujourd'hui : incertain.

MAIRIE. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel-de-Ville, de 3 à 5 heures.

BAINS MUNICIPAUX, rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.

Fermés à 8 h.

MARCHÉS. — Grande-Place et place de la Liberté.

LABORATOIRES MUNICIPAUX. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses. S'adresser au secrétariat de la Mairie.

BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS ET DESSINS ARTISTIQUES. — A l'Ecole nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 7 h. à 9 h. du soir.

COURS PUBLICS. — Langue anglaise, 1re année, de 8 heures à 9 heures 1/2 du soir, 1re, 2e et 3e années.

Langue allemande, de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir, 1re Cours.

Langue anglaise, cours de demoiselles, de 6 à 7 h. 1/2 au soir.

Comptabilité et arithmétique commerciale, cours de 2e année de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir.

POLYCLINIQUE GRATUITE. — A 11 heures, 7, rue Poyart. Consultations pour les maladies de la peau et spéciale maladies des enfants, affections nerveuses (Docteur Merlier).

La Coopérative « La Paix » a vendu près de **deux millions de pains** en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

ÇA NE PRENDRA PAS !

Notre ami et ancien collaborateur L. Bailleul signalait hier incidemment, ici, les procédés de polémique des adversaires du Parti Ouvrier à Roubaix.

Ces procédés ne sont point nouveaux. On les appelle le mensonge, la calomnie, la diffamation.

Mais comme ils ont réussi naguère, à Roubaix, Bailleul se demandait s'il ne prendraient encore !

Non, *ça ne prendra pas !*

Depuis le *Rénovateur*, depuis les élections législatives dernières surtout, l'ouvrier a vu clair dans le jeu des réactionnaires de Roubaix et ceux-ci en essayant de salir les socialistes, envoient en l'air des crachats qui leur retombent sur le nez.

Le ventre de Roubaix. — En février 1900, il a été tué à l'abattoir : bœufs, vaches ou taureaux 95, veaux 273, moutons 1061, chèvres 2, porcs 599, chevaux 178, mulets 2.

Un bœuf, valeur 300 fr., une vache valeur 200 fr., ont été saisis en totalité pour cause de *tuberculose*.

Deux bœufs valeur 250 fr. et une vache valeur 200 fr. ont été saisis en partie pour le même motif, soit en tout pour les animaux saisis une valeur de 1.000 francs.

Dessins et modèles. — Dans le courant de février il a été déposé au Conseil des Prud'hommes, 262 dessins et modèles industriels pour une durée de 5 années ; 42 ont été déposés pour un an, et 2 ont été déposés à perpétuité.

Que d'eau ! — Dans la dernière semaine de février, la quantité d'eau élevée dans les divers réservoirs a été de 1.195.[illegible] mètres cubes, savoir : eau de la Lys : 111,095 m. cubes ; eau de source, 84,288 m. c.

Que d'eau ! que d'eau ! s'écriait l'illustre maréchal.

Gastronomie ! — Dans la deuxième quinzaine de février, il a été vendu, en marché, 312 hectol. de pommes de terre, au prix moyen de 5 fr. 60 l'hectolitre, valeur 1,747 fr. 20 cent.

Le prix moyen du bœuf a été de 1 fr. 90 le kilog., vache 1 fr. 20, veau 2 fr. 1[illegible], mouton 2 fr., porc 1 fr. 20.

Les rentes des travailleurs. — Le 1er mars à midi un accident est survenu chez Motte et Bossut.

Le nommé Florin Louis, teinturier, âgé de [illegible] ans, demeurant à Croix, a eu les doigts écrasés entre un rouleau de bois et un [illegible].

Le docteur Bernard a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Le 20 février, à 6 heures du matin, un accident est survenu chez Alfred Motte et Cie, peigneurs.

Le nommé Bassette Alphonse, soigneur, âgé de [illegible] ans, demeurant rue du Grémier, a [illegible] pris entre le tambour et la presse d'une laveuse en retirant un morceau de laine.

Le docteur Housseaux a déclaré 4[illegible] jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Motte-Bossut et Croix frères.

Le nommé Desrousseaux Auguste, contremaître, âgé de 4[illegible] ans, demeurant à Tourcoing, a reçu de l'eau bouillante sur le pied droit.

Le docteur Godefroy a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

Un accident est survenu chez Motte et Bossut frères.

Le nommé Delplanque Henri, apprêteur, âgé de [illegible] ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 6, a fait une chute et s'est blessé au bras.

Le docteur Godefroy a déclaré 6 à 8 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez MM. Dulaux frères, teinturiers, rue Inkermann.

Le nommé Félix Maréchal, teinturier, âgé de [illegible] ans, demeurant à Wattrelos s'est fait une entorse au pied gauche, en glissant.

Le docteur Lyon a déclaré une douzaine de jours d'incapacité de travail.

Libre-Pensée. — Dimanche 4 mars, à sept heures du soir, la **société de la Libre-Pensée** se réunira en assemblée générale chez le citoyen Henri Carrette, rue de l'Alma, 10[illegible].

Ordre du jour : Renouvellement de la commission.

Présence indispensable.

Théâtres et Concerts

Nos Théâtres. — La saison théâtrale touche à sa fin.

La troupe de **Gand donnera** jeudi sa dernière représentation. Son directeur, M. Melchissédec, va diriger le théâtre de Troyes, pendant la saison de Pâques. M. Garret, le ténor que nous avons applaudi, est engagé pour la même saison à Saint-Etienne et pour l'hiver prochain à la Haye.

Le théâtre de Gand sera dirigé en 1900-1901 par M. Bresson, qui a renouvelé l'engagement de M. Castel. Mais le Conseil communal ayant interdit à son nouveau directeur de venir en excursion dans notre ville, la combinaison habituelle devra être abandonnée.

Nous avions entendu parler d'un projet qui aurait permis à Roubaix d'avoir sa troupe et une scène, bien et convenablement exploitée, qui n'aurait pas eu de peine à égaler et à dépasser celle de Lille. Mais, il paraît que les promoteurs de l'affaire auraient hésité devant certaines difficultés. Tant pis !

Hippodrome-Théâtre de Roubaix. — Bureaux à 7 h. 1/2. Rideau à 8 heures.

Dimanche 4 mars 1900, 32e représentation de M. Baret.

LE CONTROLEUR DES WAGONS-LITS, comédie en trois actes, de M. A Bisson.

On commencera par : DORMEZ GRAND'MÈRE, comédie en un acte, de M. Meyrarde, jouée par M. Castelin et Mlle Lucy Andréé.

Prix des places : fauteuils et loges, 4 fr. ; pourtours, 2 fr. 50 ; 1re galerie, 1 fr. 50 ; 2e galerie, 0 fr. 50 cent. Pour la location de toutes les places s'adresser chez M. Jubé-Hertorg, rue de la Gare.

Jeudi 8 mars. — Clôture de la saison. — FAUST, en représentation de gala. Abonnements et entrées de faveur suspendus. — Bénéfice de Mme Duval Melchissédec avec le concours de M. Garet, M. Castel et M. Bresson.

Prix des places : loges et fauteuils, 5 fr. ; pourtours, 3 fr. ; 1re galeries, 2 fr. ; 2es galeries, 0 fr. 50 c. Location pour toutes les places chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

Théâtre Couvreur. — Dimanche 4 mars à 6 heures 1/2, trois grandes pièces : UNE CAUSE CÉLÈBRE, LE PETIT DUC et LE DOCTEUR JOJO, représentation extraordinaire.

Les galetés de l'Escadron. — Ce n'est pas sans peine que les galetés de l'Escadron furent représentées au théâtre Antoine.

Dame Censure, souvent moins timorée récemment plusieurs jours avant de donner l'autorisation définitive et ce fut même le ministre qui jugea en dernier ressort.

Le jour venu, la presse et le public furent tout étonnés de se trouver en face d'une œuvre nullement maligne, satirique, juste pour ne pas être banale mais pleine de bonne humeur, de traits, d'observation et même de philosophie.

L'interprétation est tout à fait remarquable. M. Landre qui joue le capitaine Hurluret, a composé un type d'officier sorti du rang, qui lui fait le plus grand honneur ; on ne peut être ni plus vrai, ni plus convaincu.

M. Judicis, très bien dans le rôle du général (très pince-sans-rire), apporte dans son personnage une concentration distinguée qui est tout un poème.

Mlle Lacretti nous fait une cantinière très drôle et tout à fait nature. Aussi avec une telle interprétation ne peut-on que prédire un gros succès aux Galtés de l'Escadron.

La représentation pour Roubaix (Hippodrome) aura lieu le 11 mars en matinée à 3 h. 1/2 et à Tourcoing (Theatre Alexandre) en soirée à 7 h. 1/2 le même jour.

PARTI OUVRIER

Section Roubaisienne

Réunion du comité de section

1e SECTION. — A 8 h. 1/2 du soir, au Palais, au Pile.

2e SECTION. — A 8 h. 1/2 du soir, chez Delestrez, rue Deurlincx.

3e SECTION. — A 8 h. 1/2 du soir au local habituel.

Réunions du dimanche 4 mars

1re et 2e SECTIONS. — Réunion à 4 heures, au Palais, au Pile.

Ière, 1e, 2e, 3e, 4e. — Réunion des 1re et 2e sections à 9 h. 1/2 du matin, estaminet Antoine Lepetit, rue du Curoir.

Cadrerie par le citoyen Jacques Vingtras.

POUR LA PROPAGANDE. — A 7 heures du soir, estaminet Achille Carpentier, rue du Pile, 39, grand concert, au profit de la propagande.

Causerie. — Les 1re, 1e, 4e et 11e sections de groupes d'études sociales, se réuniront demain dimanche, 4 Mars, à dix heures très précises du matin, chez le citoyen Narcisse Leptat, rue du curoir.

Une causerie sera faite par le citoyen Lebas (le Vingtras, du cercle d'études sociales).

Tous les membres des sections du canton Ouest, sont invités à y assister.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 2 mars 1900

NAISSANCES. — [illegible] Nadine, rue de Lille, 102. — [illegible] Marcel, rue Blanchemaille, 64. — Paul Dupuis, place de la Nation, 20. — Marie Grosjean, rue de Lille, 19. — Lucienne Lambert, rue [illegible]. — Marcel Carrette, rue de l'Alma, 10. — Charles Lemaire, rue des Longues Haies, 184. — Louis Duriez, rue Franklin, cour Crouy-Chanel, 8. — André Lamal, rue d'Austerlitz, 13. — Alexandre Lamarre, rue Turgot, cour Vandamme, 13. — Paul Dejonghe, rue d'Avron, 50. — Jeanne Delmée, boulevard de Mulhouse, cour Gouzennes. — Jeanne Gilles, rue Blanchemaille. — Edouard Dufay, rue Cadet, 6. — Léon Leroy, [illegible].

DÉCÈS. — Victor Alliot, 48 ans, rue du Pavé. — Pierre Grégoire, 65 ans, rue de la Bédoule, 6[illegible]. — Adolphe Possé, 1 mois, rue Blanchemaille, 6[illegible]. — Marie Hoffman, veuve Bouchez, 78 ans, rue de Lannoy, 1[illegible]. — Jules Grande, 19 ans, rue du Tilleul, 2[illegible]. — Marie Lemaire, veuve Max, 71 ans, rue des Longues Haies, 100.

TOURCOING

CONFÉRENCE

par MM. les Inspecteurs du Travail

Les Chambres syndicales corporatives ouvrières, sociétés de secours mutuels et associations ouvrières de Tourcoing et des environs, invitent les ouvriers à assister à la conférence qui sera donnée par MM. les Inspecteurs du travail de Roubaix et de Tourcoing, le dimanche 4 mars, à 4 heures précises du soir, dans la salle du conseil de révision à l'Hôtel-de-Ville.

M. Gillet, inspecteur du Travail à Tourcoing, traitera des lois et décrets relativement le travail dans l'industrie.

M. Lebon, inspecteur du travail à Roubaix traitera de la responsabilité des accidents du travail.

Conseil municipal. — [illegible] Orphéon Tourcoinois. — [illegible] Coppin, soutenu par M. Despinoy, demande qu'on élève le subside à 1,000 francs. — M. Dron invite le conseil à apporter des ménagements dans les dépenses, la même demande, dit-il, peut être faite par d'autres sociétés de la ville, où iront nous chercher l'argent pour contenter tout le monde.

N'oublions pas que la ville va devoir supporter de très lourdes charges, et que par suite des approvisionnements d'alcool, fait par les débitants nous aurons à subir une réduction d'au moins 200,000 francs sur les rentrées d'octroi.

M. Cordier proteste contre l'accusation portée contre lui par un de ses collègues, d'être l'auteur de la proposition d'un subside de 1000 francs.

M. Dron, dit qu'on ne pourrait que flétrir une telle conduite, et qu'il serait vraiment trop facile de se faire une popularité avec les finances de la ville.

L'ordre du jour est réclamé par plusieurs membres du conseil, et les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

GRANDS TRAVAUX ET FINANCES. — Nouveaux plans de l'Académie de dessin.

La délibération suivante est adoptée :

« Vu les plans et devis d'écoles académiques à construire rue de Gand ; homologue les dits plans et devis, dit que la somme de 140,000 fr. montant du devis sera prélevé sur les fonds d'un emprunt à contracter et dont les conditions seront fixées ultérieurement.

« La présente délibération annule et remplace celle prise le 28 décembre 1899. »

M. Dron fait observer qu'un journal de la localité accusait dans un article paru il y a quelque temps, l'administration municipale de s'être laissé imposer par l'Etat ses volontés.

« Je tiens à déclarer, dit-il, que c'est volontairement que nous avons accepté ces plans et devis, qui nous ont paru les plus appropriés aux intérêts de la ville, la dépense étant moins élevée que nous l'avions prévue.

Grands travaux. — Usine d'électricité, M. Maurice Cordier. La commission propose au Conseil d'adopter la délibération suivante :

« Vu le rapport du 4 mars 1898 de la commission d'électricité.

» Décide qu'il y a lieu d'établir à Tourcoing une station centrale d'électricité pour l'éclairage et le transport de la force motrice ;

» Qu'à cet effet il sera, dans un délai de trois mois à partir de ce jour, établi un projet et un cahier de charges comme il a été dit dans le rapport du 4 mars 1898, sauf modifications qui pourraient être proposées soit par la commission spéciale nommée dans la dite séance du 4 mars 1898, soit par l'ingénieur électricien, et sur lesquelles le Conseil municipal serait appelé à statuer.

» Décide en outre que cet ingénieur, nommé par le Maire, sera chargé de surveiller les travaux ;

» Qu'il sera procédé à l'adjudication des travaux, à laquelle ne seraient admis à prendre part que les industriels électriciens qui pourront présenter des références sérieuses et les garanties stipulées au cahier des charges ;

» Que pour l'exécution de ces propositions une somme de 235,000 francs sera inscrite aux articles du plus prochain emprunt à réaliser. »

Après quelques observations de MM. Cocheteux et Scalbert, auxquelles M. le Maire répond en leur donnant satisfaction, les conclusions du rapport sont adoptées.

Emprunt de grands travaux d'utilité publique. — Rapport de M. Dron, maire. — N'ayant reçu ce rapport composé de 30 pages qu'à l'ouverture de la séance, il ne nous est pas possible d'en donner même une analyse.

Voici le résumé de la délibération, qui confirme toutes les délibérations concernant les travaux à exécuter au moyen des ressources d'emprunt.

» Décide que les plans et devis d'un hôtel des Postes et Télégraphes dressés par les soins et sous la direction de l'administration communale seront soumis à l'autorité supérieure.

» Sollicite l'autorisation d'emprunter à un taux d'intérêt qui ne dépassera pas 3,75 00 l'un, un capital de 3,295,000 francs, à réaliser en cinq portions, aux dates ci-dessous énoncées auxquels nous ajouterons pour ne faire qu'un emprunt global les 750,000 francs, solde de l'emprunt autorisé par la loi du 31 juillet 1898, et les 318,500 francs, emprunt autorisé par la loi du 16 février 1899, 500,000 francs en juillet 1900, 1,000,000 en janvier 1901, 1,000,000 francs en juillet 1901, 1,000,000 en janvier 1902, 1,000,000 en juillet 1902.

Dit que cet emprunt sera remboursable en trente annuités à partir de 1903, par les voies et moyens indiqués dans le rapport :

Qu'il sera réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par voie d'endossement.

» Que les conditions des souscriptions à ouvrir, des traités à passer de gré à gré, devront être préalablement soumises à l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur.

» Sollicite la prorogation pendant quinze années de 1904 à 1918 de l'imposition extraordinaire de vingt centimes additionnels au principal des quatre contributions directes autorisée par la loi du 31 juillet 1898.

» Sollicite la prorogation pendant la durée de l'amortissement de l'emprunt actuel, trente année, de 1902 à 1931, de l'imposition extraordinaire de trois centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, autorisée par un décret en date du 14 octobre 1901.

Après quelques observations de MM. Masure et Cocheteux, le conseil vote la délibération.

La séance est levée à 11 h. 1/2. M. L.

Mention honorable. — Hier, à 11 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville, M. Dron, maire a remis, en présence de M. Bonton, inspecteur principal, une mention honorable à M. Lévêque, instituteur à l'école de la rue de Gand, qui s'est distingué au cours d'un incendie survenu dans le village de Marcq, à la dissolution du Cambrai.

Il lui a remis en même temps une somme de 20 francs, et en fonctionnaire ses plus sincères félicitations.

M. Bonton a ensuite pris la parole, pour féliciter M. Lévêque et lui a remis la médaille.

Escroque brutal. — La police a mis mercredi en état d'arrestation le nommé Constant Joye, âgé de [illegible] ans, demeurant rue d'Avron, qui venait de frapper violemment d'une crosse, avant-hier, sa femme de coups de poing et de pied.

Joye a été écroué au poste de l'Hôtel-de-Ville.

Outrages à agent. — La police a procédé à l'arrestation du nommé Delbecque Firmin âgé de 21 ans, journalier, qui, rencontrant jeudi après-midi, M. Engelaere, garde-champêtre, s'était mis à lui adresser les plus grossières injures.

Delbecque a été écroué au poste central.

La fraude. — Les douaniers de service à la gare ont arrêté mercredi, à la date de la même semaine, le nommé Bernard Edouard, né le 27 mars 1868 en Belgique, ouvrier de ferme, porteur d'une certaine quantité de tabac belge.

Bernard a été conduit hier à Lille.

Syndicat des ouvriers et ouvrières du peignage et laineries de peigne. — L'assemblée générale aura lieu le dimanche 4 mars, au siège, à 3 heures de l'après-midi, en raison de la conférence faite par M. les Inspecteurs du travail.

Ordre du jour : Lecture et approbation des statuts.

Chronique colombophile. — Les amateurs colombophiles sont avisés que la société colombophile « l'Eclair » est en formation chez le sieur Leruste Louis, rue de Gand, n° 180.

L'inscription des sociétaires aura lieu au local susdit le prochain dimanche de 9 heures du soir.

Représentation théâtrale au profit des pauvres. — M. Alphonse Hue, directeur du théâtre de la rue de Fourmies, organisera le dimanche prochain 4 mars, une représentation au profit des pauvres de notre ville.

Nous félicitons sincèrement M. Alexandre de sa généreuse idée, et nous espérons qu'il sera secondé dans sa bonne œuvre par la population.

Le spectacle donné, est donc en quartant, qui se [illegible] sous le titre : LA DUCHESSE DE CAPRIVI.

L'occasion se présente de compléter une bonne action en venant à la matinée, lorsque nous ne la laisserons pas passer.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 2 mars 1900

NAISSANCES. — [illegible] Marie, rue de Lille, 102. — Voll Dupont, rue de la Bienfaisance, 1[illegible].

DÉCÈS. — [illegible] Dupont, 7[illegible] ans, rue de Gand. — Pierre Dupont, 7[illegible] ans, rue de Lille, 1[illegible]. — Dupont Zélie, 3 ans, rue de Crétinchamp. — Adolphe Pierre, 3 mois, rue de la Blanche Porte, 25. — Vandenbroucke Amélie, veuve Nolf, 7[illegible] ans, rue [illegible]. — Hypo Clémence, 70 ans, rue des Prés, 2[illegible].

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

La Lyre d'Apollon. — C'est dimanche 4 courant qu'a lieu au local, à une heure précise de l'après-midi le banquet annuel de la Lyre d'Apollon.

Mouvement général de la population. — Il y a eu en 1899, 430 naissances dont 252 garçons et 178 filles parmi lesquels il y a 12 garçons et 16 filles illégitimes.

En plus il y a eu 8 mort-nés dont 3 garçons et 5 filles.

Les mariages entre garçons et filles sont au nombre de 106 ; entre garçons et veuves, 3 ; entre garçon et divorcée 1.

Entre veufs et filles, il y a eu 8 unions ; entre veuf et veuve, 1 ; entre divorcés et filles, 3 ; entre divorcé et divorcée, 1.

Soit en total, 122 mariages.

Quatre de ces mariages ont été précédés d'actes respectueux ; sept mariages ont donné lieu à la rédaction d'un contrat et il a été légitimé 26 enfants.

Deux divorces ont été prononcés.

Il est décédé pendant l'année 79 enfants au dessous de un an ; 38 de 1 à 4 ans ; 4 de 5 à 9 ans ; 2 de 10 à 14 ans ; 8 de 15 à 19 ; 7 de 20 à 24 ; 3 de 25 à 29 ; 7 de 30 à 34 ; 4 de 35 à 39 ; 12 de 40 à 44 ; 8 de 45 à 49 ; 4 de 50 à 54 ; 14 de 55 à 59 ; 13 de 60 à 64 ; 13 de 65 à 69 ; 12 de 70 à 74 ; 11 de 75 à 79 ; 5 de 80 à 84 ; 2 de 85 et au-dessus.

Soit un total de 252 décès dont 130 du sexe masculin et 122 du sexe féminin.

L'excédent des naissances sur les décès est donc de 178.

Parti ouvrier. — Le groupe les Eclaireurs de Croix se réunira aujourd'hui à 9 heures très précises du soir. Très urgent.

Le groupe des Réformes sociales se réunira dorénavant tous les samedis jusqu'aux élections municipales.

Réunion aujourd'hui.

Assemblée générale. — **Tous les secrétaires des groupes sont priés de convoquer tous leurs membres pour l'assemblée générale qui aura lieu lundi prochain à 8 heures du soir dans la salle Prouvost, place de Croix.**

Le citoyen Delory y assistera.

Très urgent.

MARCQ-EN-BAREUL. — Parti Ouvrier. — Dimanche 4 mars, à 5 heures du soir, réunion de la section du Parti Ouvrier, chez le citoyen Legrand Victor, rue Marquette, 12. Estaminet du Nouveau Monde.

Tous les membres sont priés d'être exacts, car cette réunion a une grande importance au point de vue des Elections.

MOUVEAUX. — Grand Concert. — Dimanche 4 mars, à cinq heures du soir, la troupe Bourbonnel de Roubaix, donnera un grand concert musical dans la salle de M. Pierre Flipo.

L'entrée est fixée à 0,25 c.

LE NORD

LILLE

LES VOLS DE LINGE

Malgré les nombreux vols commis depuis quelque temps dans les cours, nos braves ménagères, persistent à faire passer la nuit dehors du linge qu'elles ont lavé pendant la journée.

Cela leur réussit toujours car, régulièrement le lendemain matin il est enlevé.

Nous croyons pourtant qu'avec tous les avertissements que nous donnons, plus un de ces vols ne devrait être commis.

Mais, il faut croire que les vols ne finiront que lorsque tout le monde aura été volé.

Rue de Mulhouse

Mme Devreyver habitant, 17, rue de Mulhouse, ménagère, lava deux chemises dans la journée de jeudi, mais le soir elle omit de les reprendre et elle les laissa dans une cuve sur le trottoir.

Hier matin quand elle y pensa en se levant elle eut un sinistre pressentiment et courut à sa cuve immédiatement.

Les chemises avaient disparu.

Elle porta plainte aussitôt devant M. Chagne, commissaire de police du 7e arrondissement.

La même farce est arrivée à Mme Juliette Bénéchine, habitant cité Lelong.

Elle voulut profiter du beau temps qu'il faisait la nuit du jeudi au vendredi pour faire sécher la lessive de la veille, consistant en draps, pantalons, jupons, chemises, etc., en assez grande quantité et elle étendit le tout, dans la cité, sur des cordes disposées à cet effet.

Pendant la nuit, la rafle habituelle fit opérée et hier matin, Mme Bénéchine ne put que porter plainte devant M. Chagne, commissaire de police du 7e arrondissement, qui a ouvert une enquête.

Examens de médecine. — Voici la liste des candidats qui ont subi avec succès les épreuves du doctorat pendant le mois de février 1900.

1er Examen de doctorat (nouveau régime) — MM. Fontemps et Curmier.

1re partie du 2e examen doctorat (ancien régime). — M. Gollard.

2me examen de doctorat, (nouveau régime — MM. Duchy, Bonte, Vienne, Nieppe, Lauvergne.

1re partie du 3me examen de doctorat. — M. Gallimant.

2me partie du 3me examen de doctorat. — MM. Duvivier, Bouvier.

3me examen de doctorat. — M. Piatel.

1re partie du 4e examen de doctorat. — MM. Jonkergel, Bollieu.

Thèse de doctorat. — M. Dupré-Lefebvre.

Examen d'herboriste 1re classe. — MM. Grau, Gilet, Mlle Vissé.

Emprunt de 1880 (Ville de Lille). — Voici la liste des numéros primés sortis au tirage du 1er courant :

L'obligation sortie la première par 25,000 f. n° [illegible].

L'obligation sortie la seconde par 1,000 f. n° [illegible].

Chacune des sept suivantes par 1,000 fr. : n° [illegible] 50,000 [illegible] 1,000 [illegible] 1,281 [illegible].

Chacune des dix suivantes par 500 fr. : n° [illegible] 70,741, 150,571, 62,055 [illegible].

Chacune des quinze suivantes par 400 fr. : 1423 [illegible] 11172 [illegible] 12070 18298 [illegible] 35572 173100 [illegible] 165343 [illegible] 11157 [illegible] 39628.

Chacune des cinquante suivantes par 200 fr. : 1[illegible] 1[illegible] 17[illegible] 1[illegible] 141792 [illegible] 42195 64024 63921 [illegible] 4[illegible] 31505 10836 102118 [illegible] 21[illegible] 101300 [illegible] 70000.

Tentative de cambriolage. — M. Soudan, cordonnier, rue de Bailleul, a été dans la nuit de lundi à mardi, victime d'une tentative de cambriolage, qui n'a pas de pas été réussie qu'à l'arrivée soudaine d'un passant.

En effet un inconnu traversant la rue de Bailleul vers 3 heures du matin, entendit un bruit léger de scie et vit deux individus qui, à son approche, prirent rapidement la fuite.

M. Soudan a porté plainte devant M. Chagne, commissaire de police du 7e arrondissement.

Ouverture des cimetières. — Les cimetières seront ouverts au public, savoir :

Du 1er Mars au 31 septembre, à 6 heures du matin.

Du 1er octobre au 28 février, à 8 heures du matin.

Ils seront fermés aux heures suivantes :

En Mars à six heures du soir.

La fermeture des grilles sera annoncée par deux sonneries de cloche à quinze minutes d'intervalle. A la première sonnerie, l'entrée sera interdite, et les personnes se trouvant dans l'intérieur du cimetière devront se diriger vers les portes de sortie, lesquelles seront fermées sitôt la seconde sonnerie.

Vol aux Galeries Lilloises. — Nous avons annoncé hier l'arrestation d'une femme Macquart, qui avait été surprise au moment où elle enlevait une casserole placée sur un rayon.

Une perquisition opérée à son domicile, a amené la découverte d'autres objets volés dans le même magasin et dont le tout représente une valeur de 80 francs.

Sa fille Flore, âgée de 29 ans, demeurant également 25, rue du Gard, a été mise aussi en état d'arrestation.

Tombé dans un escalier. — M. Henri Fontaine, âgé de 31 ans, journalier, demeurant 15, rue de Jeemappes, s'apprêtait jeudi soir en sortant de sa chambre, à descendre l'escalier, lorsque trompé par l'obscurité, il manqua la première marche et tomba du haut en bas d'un premier étage.

M. le docteur Folet fut prévenu aussitôt et reconnut d'assez graves blessures à la nuque.

Une voiture d'ambulance fut mandée aussitôt et transporta le blessé à l'hôpital Saint-Sauveur.

Son état n'est pas très satisfaisant.

Outrages aux mœurs. — M. Queutier, commissaire de police du 2e arrondissement, a dressé, hier matin, procès-verbal à la charge de Meyhus Arthur, âgé de 31 ans, ouvrier couvreur, demeurant 37, rue des Célestines, qui se livrait dans la rue à des actes obscènes.

— Gustave Catteau, âgé de 47 ans, cabaretier, 67, rue St-Druon, pour outrage aux mœurs, violences légères et tapage nocturne, s'est vu également dresser procès verbal par M. Cordier commissaire de police du 2e arrondissement.

MACHINE A « ÉCRIRE REMINGTON »

The Remington Standard Typewriter C.

LILLE, 14, Rue Faidherbe, 14, LILLE

Cherche une dizaine de bons employés sténographes, connaissant la machine, pour remplir cet emploi auprès d'un de ses clients de la contrée utilisant 20 machines

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

BAILLEUL. — Aimable jeune homme. — Au cours des audiences de la Haute-Cour, M. le procureur général reçut de Bailleul (Nord) une lettre injurieuse. Elle se terminait par les mots suivants qui en indiquent suffisamment le caractère :

« Vous avez immolé la justice aux yeux d'un peuple indigné. Recevez notre mépris.

» Pour la ligue antisémitique du Nord, son chef délégué.

» Eugène DEPRETER. »

Hier, ce Depreter comparaissait devant la 6e chambre correctionnelle. C'est un jeune homme de 18 ans, né en France de parents belges. Il a laissé entendre que la lecture de journaux nationalistes l'avait grisé. Et les juges ont eu pitié de lui.

En le condamnant à un mois de prison, ils lui ont accordé le bénéfice du sursis.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — Causerie photographique. — Voici les décisions prises par le jury après l'exposition et l'examen des épreuves de son concours annuel.

1re Catégorie, épreuves sur papier. — Médaille d'argent : M. Volf. — Médaille de bronze : M. Arthur Tibergnien.

Reproductions. — Médaille de bronze : M. Leduc.

2e Catégorie, Epreuves sur verre. — Médaille d'argent, M. Wateble. — Médaille de bronze : M. Bachelier.

3e Catégorie, Agrandissements. — Médaille d'argent : M. Volf.

Nous publierons prochainement les noms des autres lauréats, leur classement n'est pas encore terminé.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS. — Drame conjugal. — Il y a quelque temps, une brave et courageuse femme, employée au service de la voirie municipale, fatiguée de travailler du matin au soir pour subvenir aux besoins de son mari, un sieur Desort, ancien infirmier, que sa paresse invétérée rendait inapte à tout travail, quitta le domicile conjugal.

Tout le monde l'approuva.

Mais cela ne faisait pas le compte du mari, qui, pour se venger, a, hier matin, frappé lâchement sa femme, au moment où elle passait rue Saint-Etienne, d'un violent coup de couteau dans le dos.

Le misérable a été arrêté aussitôt par l'agent Lardemer et conduit à la prison au milieu des huées.

L'état de Mme Desort est heureusement peu grave.

UN ENFANT BRULÉ VIF A LONGNENESSE

Le jeune Ernest Wadoux, âgé de 14 à 15 ans enfant des époux Wadoux, manœuvres à Longuenesse, qui se trouvait dans les champs pour empêcher les corbeaux de causer des dégâts dans les terres qu'on ensemençait à nouveau a été grièvement brûlé, le feu qu'il avait allumé pour se réchauffer ayant pris à ses vêtements.

L'état de la malheureuse victime de cet effroyable accident est très grave.

WATTES. — Un pendu. — Mercredi matin, on a trouvé pendu dans sa grange le nommé Constant May, âgé d'une cinquantaine d'années.

On ignore le motif qui l'a poussé à cette triste détermination. Il vivait dans l'aisance et sa conduite était très régulière.

On croit à un accès de fièvre chaude.

CALAIS. — Accidents. — Un ouvrier du port, M. Alfred Ducloy, 35 ans, journalier, demeurant 28, rue de la Cloche, a été grièvement blessé au bras par un bloc de minerai échappé d'une benne qui transbordait la marchandise en balandre.

— Un enfant de 2 ans, Maurice Delvallée, rue Duguay-Trouin, a été gravement brûlé par de la lessive bouillante.

BRIMEUX. — Un chien enragé. — Il y a quelques jours le bruit se répandait qu'un chien atteint de la rage avait mordu plusieurs personnes à Brimeux, où d'ailleurs on était parvenu à l'abattre.

Voici les faits.

Un chien, étranger au pays, pensant des environs de Saint-Josse, croit-on, parcourait les rues de la commune de Brimeux jetant ou mordant les passagères. Plusieurs personnes se mirent à sa poursuite, M. Hamille adjoint, avec un véritable courage et un sang-froid qui lui fait honneur, put saisir l'animal par la gorge et le maintenir de ses deux mains au moment même où le chien furieux, se jetait sur lui. Pendant ce temps, une personne du village, armant d'un bâton assomma la bête. M. Hamille, heureusement, n'a pas été mordu.

Un jeune garçon de 16 ans, Jean Andrieux, au sortir de l'école avait été assailli par le chien et simplement egratigné à la main gauche. M. le docteur Morel, de Campagne, constata la blessure qu'il déclara sans danger.

M. Velat, vétérinaire à Campagne-les-Hesdin, chargé par M. Catrice, maire de Brimeux, de faire l'autopsie du chien, a reconnu les symptômes de la rage.

M. le maire a immédiatement pris un arrêté pour que les chiens mordus ou rôdeurs fussent abattus.

Une enquête est ouverte pour rechercher le propriétaire du chien, dont, ainsi que nous le disons ci-dessus, on avait pu suivre la trace jusqu'à Saint-Josse.

HENIN-LIETARD. — Départ de commissaire. — Chassé d'Henin-Lietard, sur la demande des vrais républicains, le commissaire de police M. Allart, s'en va à Bourbonne-les-Bains remplir les fonctions de commissaire spécial. Il passe dans le service de la police qu'il pratiquait si bien contre les travailleurs d'Henin et les républicains qu'il dénonçait aux foudres de MM. Barthou et Méline.

Habitué à faire l'éloge de ceux qui disparaissent ainsi de notre région, le *Journal de Lens*, regrette « vivement » le départ de ce fonctionnaire et il pleure des larmes de crocodile en compagnie du *Journal* clérical *Hénin-Libéral*.

Avec les mineurs et les républicains de la localité qui les défendent, nous nous réjouissons de la mesure prise par Waldeck-Rousseau. Elle est de nature à amener un changement aux élections municipales ; car, la municipalité conservatrice sortante n'avait pas de plus ardent défenseur.

Convoi civil. — Hier, ont eu lieu les obsèques civiles de notre regrettée camarade Henri Francois.

Plus de quinze cents citoyennes et citoyens suivaient le cortège, dans lequel nous avons remarqué les délégations du syndicat des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, des verriers d'Aniche et d'Hénin, des sociétés de Libre-pensée et des coopératives de la région.

Demain, nous reviendrons en détail sur cette imposante cérémonie civile, qui marquera dans les annales de notre commune.

PETITE CORRESPONDANCE

UN BOER PATRIOTE, à LOURCHES. — D'après le paragraphe 2 de l'art. 21 de la loi sur le recrutement, vous ne ferez qu'un an.

UN POSTULANT GENDARME, à DOUAI. — Les anciens militaires ne peuvent être admis dans la gendarmerie que d'après une proposition des chefs de légion faite sur la présentation des commandants de compagnie de leur légion. C'est donc au commandant de la Compagnie de gendarmerie de votre domicile que vous devez adresser votre demande, accompagnée d'une copie de vos états de service militaire.

A UN ELECTEUR, à CROI